**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 AVRIL 2024 à 19H30**

 L’an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 avril 2024, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, JOUANNO L, MAUVIEUX O, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

 **Absents excusés** : IVANOV L. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

 TRENY C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.

 FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.

 TREHOREL V. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.

 ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : PERENNEZ Gildas

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

- Nombre de pouvoirs : 5

- Nombre d’absents : 5

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Missions Argent de Poche été 2024

- Enfance jeunesse : désignation d’un référent à LCBC – renouvellement de la convention de l’entente intercommunale

- 2ème tranche de la Résidence des Trois Chênes : devis du SDE pour électricité, éclairage public, téléphone – avenant au contrat de maitrise d’œuvre – estimatif des travaux de viabilisation

- Eclairage public : devis SDE pour EP route de La Motte – devis SDE réparation candélabre rue du 4 août

- Voirie : devis point-à-temps, fauchage, curage des fossés, aménagement du trottoir rue de la Croix Rieux, du parking rue de Bellevue et parking rue des Perrières

- Salle des fêtes : devis chauffage – subventions DSIL et Contrat de Territoire

- Logement 5 rue Emile Jégard : devis électricité et menuiseries – isolation des combles

- Finances : admissions en non-valeur – subvention pour la course cycliste du 21 juillet – subvention pour la fête de la commémoration du 4 août

- Adhésion au groupement de commande OCEADE

- Matériel : devis débroussailleur

- Feu d’artifice

- Informations et questions diverses : projet réhabilitation Bois de Brocheboeuf avec Concordia – fermeture de la mairie le 10 mai

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de retirer de l’ordre du jour le point sur le parking de la rue de Bellevue.

N’ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est validé.

Sophie OLLITRAULT est absente à l’ouverture de la séance.

1. **MISSIONS ARGENT DE POCHE ETE 2024**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire explique que, depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

 • accompagner les jeunes dans une 1ère expérience

 • valoriser l’action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)

 • créer du lien entre les jeunes, élus et agents

 • découvrir les structures municipales

 • découvrir les métiers

 • permettre à des jeunes d’être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée de trois heures. Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L’indemnisation est fixée à 15€ par mission. L’encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Comme l’été passé (9 jeunes pour 33 missions), il est proposé de mettre en place l’opération « argent de poche » avec des missions comme :

 • aide à l’animation à l’accueil de loisirs ou accompagnement de sorties piscine

 • binage cimetière

 • nettoyage des jeux de l’étang et du Presbytère

 • nettoyage du boulodrome de l’étang

 • désherbage des parterres communaux

 • ménage à l’école et au restaurant scolaire

 • aide à l’animation à la bibliothèque

Il est proposé d’allouer un budget de 600 € à cette opération.

Monsieur le Maire et Laure Ivanov rencontreront les services et feront un inventaire des missions qui pourraient être proposées puis les jeunes postulants seront conviés à une réunion d’information.

A ce jour, 9 jeunes de la commune se sont déjà inscrits en Mairie.

Discussion et vote :

A la demande de Gaëlle Pasco, Monsieur le Maire précise que parmi les jeunes inscrits, une seule jeune a déjà participé l’année dernière. Ces jeunes doivent habiter la commune et être nés en 2007 ou 2008.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l’unanimité, pour la reconduite de ces missions pour un budget de 600€.

1. **ENFANCE JEUNESSE**
2. Désignation de deux référents à LCBC pour l’entente intercommunale ALSH :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Suite aux élections municipales de mai 2023, LCBC demande au Conseil Municipal de nommer deux référents communaux « enfance jeunesse ».

Monsieur le Maire propose de nommer Laure Ivanov et Ozanne Mauvieux étant donné que l’une a en charge l’enfance/jeunesse et la seconde la vie scolaire.

Discussion et vote :

David Rouxel demande si ces élus remplaceront les membres de la commission jeunesse de LCBC. Monsieur le Maire indique qu’il s’agit de la désignation de deux référentes pour l’entente intercommunale et qu’elles ne remplaceront pas les membres de la commission LCBC.

Le Conseil accepte de nommer Mesdames Ivanov et Mauvieux référentes de l’entente.

1. Renouvellement de la convention de l’entente intercommunale :

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires et sociales

Note explicative :

Ozanne Mauvieux rappelle que, depuis 2015, le CIAS, soutenu par la Caisse d’Allocations Familiales, assure la coordination des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, une Entente Intercommunale a été créée, réunissant l’ensemble des gestionnaires ALSH de l’intercommunalité et le CIAS.

Les structures travaillent ensemble afin d’offrir aux familles de la communauté de communes un service homogène.

Le CIAS demande à chaque structure de renouveler la convention de l’Entente Intercommunale des ALSH pour 3 ans (2024-2026).

La signature de la convention se fera lors de la fête des ALSH le 25 juillet.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide le renouvellement de la convention.

1. **2ème TRANCHE DE LA RESIDENCE DES TROIS CHENES**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

1. Devis du SDE pour électricité, éclairage public et téléphone :

Monsieur le Maire présente le devis du SDE :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Travaux | Montant TTC des travaux | Contribution de la commune |
| Basse tension | 26 300,00 € | 10 958,34 € |
| Eclairage public | 1ère phase :2 500,00 € | 1 504,63 € |
| Télécom | 12 500,00 € | 8 333,34 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. Avenant au contrat de maitrise d’œuvre :

Monsieur le Maire informe qu’un avenant doit être rédigé pour le contrat de maitrise d’œuvre du cabinet Nicolas pour la 2ème tranche de la Résidence des Trois Chênes. Ce dernier s’élève à 13 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. Estimatif des travaux de viabilisation :

L’estimatif du cabinet Nicolas pour les travaux de viabilisation est de 150 000 € HT.

Monsieur le Maire explique que les réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales devront passer par le terrain de Mr et Mme Florent Guéhenneux, rue de la Croix Rieux. Il avait été prévu que ces derniers passent par la rue des Haies mais les propriétaires n’ont pas donné suite à la demande de la commune. De ce fait, le coût des travaux de réseaux sera un peu plus élevé. Une servitude de passage en terrain privé sera rédigée avec Mr et Mme Florent Guéhenneux.

Le permis d’aménager a été déposé le 27 mars, les avis d’appels d’offres devraient être publiés prochainement pour une ouverture en juillet et un début des travaux de viabilisation en septembre.

1. **ECLAIRAGE PUBLIC**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

1. Devis SDE pour éclairage public route de La Motte :

A la demande des riverains de la Résidence du Bois de Quénéha, Monsieur le Maire a pris contact avec le SDE pour une étude d’extension de l’éclairage public entre les services techniques et l’abri-bus.

3 mâts seraient installés le long de la route de La Motte côté Résidence des 3 Alouettes.



Deux propositions sont faites :

* Version raccordée au réseau : 12 700 € TTC dont 7 643,52 € à la charge de la commune
* Version autonome (panneaux solaires) : 14 700 € TTC dont 9 847,86 € à la charge de la commune

Discussion et vote :

Monsieur le Maire propose de retenir la version raccordée car cette solution reste moins chère sur 20 ans selon une étude faite par le SDE, les frais d’entretien de la version autonome étant plus élevés sur le long terme.

Suite à la question de Morag Ferguson, Monsieur le Maire ne sait pas si les candélabres en version autonome sont réglés sur le réseau du lotissement des Trois Alouettes.

Anthony Basset soulève le problème de l’absence d’éclairage public des abribus en campagne et décide de s’abstenir pour ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 17 voix pour et 1 abstention (A. Basset) pour l’extension d’éclairage public de la route de La Motte en version raccordée.

1. Devis SDE pour réparation du candélabre rue du 4 août :

La rénovation d’un mât dans le bas de la rue du 4 août 1944 est à prévoir. L’entreprise Allez, détentrice du marché de maintenance de l’éclairage public, ne peut pas le réparer vu la vétusté.

Le devis du SDE pour son remplacement est de 972 € TTC dont 585 € à la charge de la commune.

Discussion et vote :

Monsieur le Maire propose de retenir ce devis et de mandater la dépense en section d’investissement, ce qui est approuvé par 18 voix pour.

1. **VOIRIE**

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, adjoint au Maire

Note explicative :

Frédéric Foulfoin informe que la commission voirie s’est réunie le 28 mars dernier et a travaillé sur différents points.

1. Point-à-temps automatique :

Une commande groupée a été organisée entre les communes de Trévé, Saint-Caradec, La Motte, Saint-Thélo et St-Etienne du Gué de l’Isle.



Le devis de Colas TP est retenu par la commission pour un montant de 10 935 € HT soit 13 122 € TTC. Frédéric Foulfoin indique que, grâce à la commande groupée, la commune a fait une économie de 700€.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget communal.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition.

1. Fauchage – débroussaillage :



Le devis de l’entreprise Dubois est retenu par la commission pour un montant de 7 630 € HT. Il sera demandé d’effectuer le 1er passage en mai et le 2ème passage un peu plus tôt qu’en 2023 soit en octobre afin de pouvoir effectuer le curage des douves avant la fin de l’année.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget communal.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition.

1. Devis curage des fossés :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Entreprise | Montant HT | Observations |
| CARREE TP | 1 400 €  | 1 400 € HT à la journée |
| DUBOIS | 7 380 €  | 1,23 € / m ou 1 230 € / km |

Le devis de l’entreprise Dubois est retenu par la commission pour un montant de 7 380 € HT. Le curage sera fait à l’automne après le passage de l’épareuse.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget communal.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition.

Arrivée de Sophie Ollitrault en séance à 20h15.

1. Devis aménagement du trottoir rue de la Croix Rieux :

Frédéric Foulfoin a contacté deux entreprises :

|  |  |
| --- | --- |
| Entreprise | Montant HT |
| BERTHO TP | 2 000,00 €  |
| COLAS TP | 2 405,00 € |

La commission propose de retenir le devis de Bertho TP qui ne comprend que l’enrobé du trottoir, les bordures ne sont pas prévues. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition.

1. Devis aménagement du parking rue des Perrières :

Monsieur le Maire précise que 5 places de parking seront aménagées (14 m x 5.5 m) et non 6 comme initialement prévu (16 m x 6 m) car les propriétaires souhaitent garder un peu plus de terrain pour y aménager des emplacements de stationnement.

Frédéric Foulfoin a contacté deux entreprises pour le mur de soutènement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Entreprise | Montant HT | Observations |
| SBK  | 9 580,80 € |  |
| PRUVOT  | 6 798,00 € | Avec fourniture et pose d’un grillage rigide (dont 1 960 € pour le grillage) |

La commission propose de retenir l’offre de PRUVOT. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Deux entreprises ont aussi été sollicitées par les travaux d’enrobé :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Entreprise | Montant HT | observations |
| BERTHO TP | 5 540,00 €  |  |
| COLAS TP | 8 919,50 € |  |
| COLAS TP | 10 674,55 € | Enrobé + option talus à la place du mur |

La commission propose de retenir l’offre de BERTHO. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

David Rouxel est surpris de la différence de prix entre les deux entreprises pour les travaux d’enrobé. Frédéric Foulfoin informe que Colas a des frais de fonctionnement plus élevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les devis de Pruvot et de Bertho. Les travaux auront lieu en fin d’été avant la rentrée scolaire.

Frédéric Foulfoin précise que le point sur le parking du restaurant a été retiré de l’ordre du jour car il a constaté une ambiguïté au niveau du devis de Colas. Un nouveau devis a été demandé auprès de Bertho afin que soit prise en compte la mise en place d’une canalisation pour les eaux pluviales avec un puisard.

A priori, la baisse du montant des travaux pour le parking de la rue des perrières (diminution de la surface 77 m² au lieu de 90 m²) correspond plus ou moins au montant de la canalisation des eaux pluviales pour le parking du restaurant.

1. **SALLE DES FETES**
2. Devis chauffage :

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

Note explicative :

Brigitte Jéglot présente les devis pour le remplacement de la chaudière fioul actuelle pour une chaudière à granulés de marque OKOFEN - 56 kW:

* Eréo : 56 568,54 € HT
* Serfo : 55 900,00 € HT

La société Eréo demande un diagnostic amiante avant d’intervenir. Ce diagnostic doit porter sur les travaux de plafonds suspendus et de chaudière. S’il y a de l’amiante, la commune est responsable en cas de problème pendant les travaux donc des travaux de désamiantage doivent être faits en amont.

Nous n’avons pas le prix du désamiantage mais il peut varier de 2000 à 10 000 €.

Par contre, Serfo ne demande pas ce diagnostic qui est pourtant obligatoire car il dit que son personnel a l’agrément amiante.

Dans l’urgence, Brigitte Jéglot a demandé des devis à deux cabinets : la société Paturel propose un diagnostic pour 754 € HT et AC Environnement pour 833 € HT. Le devis de Paturel a été retenu et ils sont intervenus aujourd’hui. Les conclusions devraient nous parvenir jeudi 25 avril au plus tard.

Au coût de la chaudière, il faudra donc ajouter le coût du désamiantage s’il y en a.

Discussion et vote :

Morag Ferguson demande pourquoi une chaudière à granulés et non une pompe à chaleur comme initialement prévu. Brigitte Jéglot informe que l’audit énergétique préconise une chaudière à granulés car le volume de la salle est trop grand par une PAC. Le prix d’une PAC est aussi plus élevé, il faut compter environ 40 000 € de plus sans compter la réalisation des travaux de mise aux normes électriques d’environ 18 000 €.

Les 2 chauffagistes conseillent également la chaudière à granulés.

Brigitte Jéglot signale aussi que de nouveaux aérothermes seront aussi installés.

Antoine Mahé souhaite savoir s’il y a une différence de coût d’entretien entre les entreprises mais les élus n’ont pas cette réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l’unanimité, le devis de Serfo. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

David Rouxel s’interroge sur les projecteurs actuels qui sont fixés sur la passerelle. Pour le théâtre et les spectacles des écoles, ces sports sont indispensables. Il faudrait inverser la fixation et prévoir une barre pour pouvoir fixer les spots. Frédéric Foulfoin pense que l’intervention de Serfo sera nécessaire.

1. Subventions :

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

Note explicative :

* *DSIL*:

La commune avait obtenu la somme de 27 574 € dans le cadre de la DSIL pour le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur air/eau monobloc.

Comme elle va être remplacée par une chaudière à granules, il faut déposer une modification de la demande de subvention auprès de la Préfecture. Les travaux doivent obligatoirement commencés en juin.

* *Contrat de Territoire* :

Une demande va aussi être déposée auprès du Département. Une subvention de 21 408 € est espérée.

* *C2E*:

Le C2E (certificat d’économie d’énergie) est un dispositif financier incitatif favorisant la rénovation énergétique. Le remplacement de la chaudière et les travaux de faux-plafonds sont éligibles.

Brigitte Jéglot s’est renseignée et un dossier de demande d’aide sera fait après les travaux.

1. **LOGEMEMENT 5 RUE EMILE JEGARD**

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

1. Devis menuiseries :

Brigitte Jéglot propose de remplacer 4 fenêtres et 2 portes de ce logement.

Les devis sont les suivants :

* Idéal Confort : 5 251,67 € HT
* Moy Christophe : 6 290,00 € HT
* Jossé Menuiseries : 6 145,29 € HT

La commission bâtiment propose de retenir le devis de Idéal Confort. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis d’Idéal Confort.

1. Devis VMC :

L’ARS préconise une VMC hygroréglable mais, pour l’entreprise Serfo, une VMC classique est suffisante :

* Entreprise Julien Lucas : 2 184,00 € HT pour une VMC hygroréglable
* Entreprise Serfo : 2 165,00 € HT pour une VMC hygroréglable et 1 361,00 € pour une VMC classique.

La commission bâtiment propose de retenir le devis de Serfo pour une VMC classique. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis de Serfo pour une VMC classique.

1. Devis électricité :

Des petits travaux d’électricité doivent être faits. Le devis de Serfo est de 632 € HT.

Il est proposé de le retenir et de mandater la dépense en section d’investissement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis de Serfo.

1. Isolation des combles :

L’ARS préconise aussi d’isoler les combles. Ces travaux seront faits en régie par les employés communaux.

Sylvie Lainé demande le compte-rendu de la visite de l’ARS. Brigitte Jéglot informe que cet organisme n’a pas classé le logement insalubre et que les travaux peuvent donc être faits. Lors du contrôle de l’ARS, la responsable du service urbanisme de LCBC était aussi présente.

David Rouxel et Antoine Mahé suggèrent de faire un courrier à l’association Alchi qui avait accusé la mairie de louer un logement insalubre mais Monsieur le Maire informe que si un courrier doit être envoyé, c’est à l’ARS de le faire.

Monsieur le Maire rapporte aussi que le locataire actuel a installé lui-même des radiateurs électriques avec des câbles qui ne sont pas aux normes électriques. Il lui a demandé de mettre cela aux normes.

1. **FINANCES**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

1. Admissions en non-valeur :

Gildas Pérennez informe que la Trésorerie de Loudéac propose d’admettre en non-valeur la somme de 895,91 € correspondant à des impayés dont la procédure s’est soldée sans suite pour de l’accueil périscolaire (478,16 €) et des loyers (417,75 €) entre 2014 et 2018.

Un mandat sera passé au compte 6542 de la section de fonctionnement.

Discussion et vote :

Le Conseil donne son accord.

1. Subvention course cycliste du 21 juillet :

Monsieur le Maire a reçu la demande de Monsieur Christian Connan, Président du Comité des courses cyclistes du Ménec, pour une subvention pour la course, la Route de l’Ouest Féminine, qui passera sur la commune le 21 juillet.

Monsieur le Maire et les Adjoints proposent de leur verser une subvention de 300€.

Discussion et vote :

Le Conseil donne son accord.

Laurent Jouanno annonce que cette association recherche des bénévoles pour tenir la buvette car les membres du club cyclo ne sont pas assez nombreux. Une annonce sur Iliwap a été réalisée.

1. Subvention pour la fête de la commémoration du 4 août :

Monsieur le Maire rappelle que pour la commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la Bretagne, une fête, portée par l’association Kar’Anim, aura lieu le dimanche 4 août en partenariat avec les communes de Trévé et Saint-Caradec ainsi que des associations locales.

Des demandes de subvention ont été faites auprès des acteurs de cette cérémonie et il est demandé la somme de 1 000 € à la commune de Trévé.

Discussion et vote :

Le Conseil donne son accord.

Morag Ferguson demande si la brochure de présentation des festivités peut être envoyée à l’ensemble

 des conseillers. Monsieur le Maire indique que lorsque la maquette sera finalisée, il la transmettra.

1. **ADHESION A GROUPEMENT DE REFERENCEMENT OCEADE**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Suite à une information communiquée par David Rouxel et Antoine Mahé, Gildas Pérennez et Monsieur le Maire ont rencontré le directeur de la société Océade Bretagne qui est une centrale de référencement intervenant dans de nombreux domaines (produits entretien, fournitures administratives, contrôle et analyse, sécurité incendie, vêtements de travail, signalétique, maintenance et entretien …).

En adhérant à cette centrale, pour un coût annuel de 50€ HT, la commune peut bénéficier de tarifs préférentiels soit des gains entre 25 et 30% tout en restant autonome dans sa gestion.

Un large panel de fournisseurs est référencé et permet aux adhérents de comparer les prix pratiqués.

Certains fournisseurs de la commune tels que PLG, Chubb, Labocéa, Koesio, Sofibac ….adhèrent à la centrale et permettront d’avoir des prix attractifs. Des comparatifs seront effectués par les fournitures scolaires, administratives … avec les fournisseurs locaux.

Discussion et vote :

David Rouxel et Antoine Mahé suggèrent de contacter d’autres groupements de référencement pour comparer, notamment avec SCA de Lamballe. Gildas Pérennez se chargera de les contacter pour un rendez-vous.

Ce point sera remis à l’ordre du jour du Conseil Municipal du 16 mai.

1. **MATERIEL : DEVIS DEBROUSSAILEUR**

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Les services techniques souhaitent l’achat d’un second débroussailleur. Des devis ont été demandés à Bretagne Motoculture et Concept Motoculture.

Le débroussailleur thermique Echo SRM3021 est le plus adapté à leurs besoins (poids : 6.1 kg, moteur 2 temps, 30.5 cm3, puissance de 1.3 kW).

Son prix est de 490 € HT chez Bretagne Motoculture. Il est proposé au Conseil Municipal d’accepter le devis, la dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour l’achat du débroussailleur.

1. **FEU D’ARTIFICE**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire a rencontré la société Vos Nuits Etoilées qui organise les feux d’artifices de la commune depuis de nombreuses années.

Pour la même prestation que l’année dernière, le devis est de 2 250 € TTC pour le feu du 6 juillet.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de Vos Nuits Etoilées.

1. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**
* *Projet réhabilitation du Bois de Brocheboeuf – Concordia* :

La commission Animation a décidé de ne pas donner suite au projet avec Concordia cette année. Des travaux d’aménagement du bois sont faits par des élus et des bénévoles de l’Amicale Laïque et du Club des Jeunes. Laurent Jouanno informe qu’une commission aura lieu en mai.

Gaëlle Pasco demande quelles mesures de sécurité seront prises dans le bois lors du Trev’Estival.

Monsieur le Maire et Laurent Jouanno indiquent que la route sera barrée, un balisage et des barrières seront mises dans le haut du bois, de l’éclairage supplémentaire sera aussi installé. Au niveau de la route départementale, des panneaux de signalisation seront mis pour garantir un maximum de sécurité sur le site.

* *Fermeture de la mairie le 10 mai*
* *Fibre*:à la demande de David Rouxel, Frédéric Foulfoin indique que les travaux de création de trois chambres devraient avoir lieu dans le bourg en avril / mai avec un déploiement prévu en fin d’année.
* *Demande de salle du Courrier Indépendant* : Monsieur le Maire explique qu’il a été sollicité par le Courrier Indépendant qui recherche une salle de réunion du 3 au 7 juin. Une opération commerciale aura lieu avec des étudiants de Merdrignac. Le Conseil accepte de prêter la salle Men Glaz du 3 au 6 juin car il y a des élections du CCJ à organiser le 9 juin. Gildas Pérennez propose de demander un abonnement gratuit d’un an pour la commune en dédommagement.

Clôture de la séance à 21h30.

**Dates à retenir** :

 - jeudi 25 avril à 19h : comité de pilotage projet salle omnisports (à confirmer)

 - jeudi 2 mai de 15h à 16h30 : visite de Monsieur le Préfet

 - mercredi 8 mai à 11h : commémoration de l’armistice 2ème guerre mondiale

- jeudi 16 mai à 19h30 : Conseil Municipal